

Titre et déclinaison :

Egalité filles garçons : « Bougeons sans Bouger »



LE PROJET

Il s'adresse à des équipes interdisciplinaires.

De nombreux [musées](#) et structures culturelles du territoire offrent au travers de leur collection, la possibilité d'appréhender cette thématique du genre par une médiation professionnelle dédiée. Celle-ci pourra ensuite s'exprimer au travers d'une pratique artistique choisie. Le catalogue « [Bougeons sans Bouger](#) » de 2019 -2020 reste de référence.



Description :

- Se familiariser avec les collections des institutions culturelles partenaires
- Appréhender les œuvres sous l'angle des rapports entre le féminin et le masculin
- Se réapproprier le sujet à partir des œuvres, en mobilisant différents champs d'expression (danse, musique, photo, lecture performée...).
- Créer les conditions de l'égalité et du respect entre les sexes.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Musique

Danse

Théâtre expression dramatique Marionnettes

Partenaires :

Du secteur des musées, cinéma, musique...

Articulation avec un projet 1^{er} degré : Oui ou non

LES PARTICIPANTS (à préciser)

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels

Collèges / Lycées

Intervenant : S'il y a lieu préciser le nom de l'intervenant

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer : Découvrir et échanger autour des œuvres et des artistes

Pratiquer : Expérimenter les ateliers de pratique artistique

Connaitre : un travail artistique et la lecture du sens.

Restitutions envisagées : restitution de forme libre (témoignage vidéo, production vocale, théâtrale, dansée , expression corporelle , slam , etc..... dans le cadre de l'établissement ou dans le cadre d'un évènement dans un musée ou autre)

Etapes prévisionnelles :

Le parcours comprend :

- 1) Une à 2 visites au musée pour un temps de rencontre et d'analyse des œuvres de la collection
- 2) Un temps de sensibilisation à la pratique artistique (6h) :

Dans un domaine de son choix : danse, musique, théâtre, arts plastiques, vidéo, slam ..., mise en voix de textes et en appui des œuvres abordées, il s'agira d'expérimenter un travail artistique sous forme d'ateliers de pratique en présence d'un artiste qui peut être financé par le pass culture si validé par la DAAC pour les interventions

- 3) Un temps de restitution est attendu au terme du parcours, sous forme libre à partager au moins au sein de l'établissement et éventuellement au musée ou dans tout autre lieu ; Participation possible à l'opération nationale « La classe, l'œuvre » dans le cadre de la Nuit européenne des musées.

NB : La liste des [Musées référencés](#) pour cette action peut s'étendre à d'autres structures souhaitant s'associer.

Il est impératif de se rapprocher d'un musée de proximité ([liste](#)) pour les visites et d'une structure culturelle (arts vivants ([liste](#)) ou musique ([liste](#))...) pour les ateliers de pratiques.

Après cette étape de co-construction du projet, la structure pourra solliciter la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour le cofinancement des interventions artistiques.

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel)

Ne pas hésiter l'année prochaine à financer un enrichissement du dispositif sur la part collective du Pass culture (visite, spectacle, intervention artistique ...)

L'ATELIER (optionnel)

A renseigner si vous comptez enrichir le dispositif en lui associant un atelier.

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

Les Conseils départementaux peuvent être sollicités au titre des appels à projets, de même que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. La DRAC Nouvelle-Aquitaine cofinancera les interventions artistiques si une demande émane de structure culturelle partenaire.

Important : Vérifier la gratuité des musées.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres 200 € pour l'intervention artistique (co-financement des 6h envisagées).

Possibilité d'utiliser le Pass culture..

Les transports et la billetterie sont à la charge de l'établissement.

Pour en savoir plus : Inscriptions : sur l'application ADAGE <http://www.ac-bordeaux.fr/cid149407/adage.html>

Contact : Eric Boisméau, conseiller arts et culture - eric.boisméau@ac-bordeaux.fr - 06 85 82 86 06